



## Charte d'utilisation d'internet de la médiathèque François Mitterrand

### Les missions de la médiathèque :

L'accès à internet à la médiathèque s'inscrit dans les missions de service public (éducation, culture, loisirs, etc.). Il a pour objet de compléter les collections de la médiathèque et de permettre au public d'utiliser ces outils de recherche. Il est donc prioritairement réservé à la recherche d'informations. Le règlement intérieur s'applique aux postes internet.

L'offre internet a pour mission :

- de mettre à disposition de tous des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication.
- de permettre au public de bénéficier d'une initiation aux nouvelles technologies.

Les 2 postes internet sont accessibles à toute personne inscrite ou non à la médiathèque.

### Les conditions d'accès :

L'accès à internet est gratuit. La durée d'utilisation est limitée à 1 heure par personne ou groupe de personnes afin de permettre au plus grand nombre d'en profiter. Elle est laissée à l'appréciation du personnel de la médiathèque. L'accès à internet pour les mineurs est sous la responsabilité des parents. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.

### Les conditions d'utilisation :

- Il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu.
- Le commerce en ligne n'est pas admis (utilisation de la carte bancaire)
- Les téléchargements et la sauvegarde des données personnelles sont interdits.
- Le personnel est à la disposition des utilisateurs pour une aide ponctuelle. Il veille au bon fonctionnement du matériel et au respect du règlement sous peine de limiter ou interdire l'accès aux postes.
- Les impressions sont payantes :
  - 0,15 € l'impression en noir et blanc
  - 0,30 € l'impression en couleur
- En cas de dégradation volontaire du matériel, le coût du remplacement sera mis à la charge de l'utilisateur.
- La médiathèque a accès à la liste des sites consultés pendant la journée afin d'exploiter statistiquement ces données et vérifier le respect du règlement.

### Respect d'autrui et de la législation :

La consultation internet doit être conforme aux lois en vigueur. L'utilisateur s'engage à ne pas consulter de sites qui entreraient en contradiction avec ces lois concernant l'incitation à la violence, à la haine raciale, les sites à caractère pornographique ou contraires à la morale publique et tous les sites contraires aux lois françaises et européennes.

**Le Maire,  
A. ROGER**